

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

**OBJET:** Interdiction de stationner PLACE DE LA LIBERTE

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU la demande de Madame SEBBEN Sophie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des manifestations organisées au profit du Téléthon, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur une place de stationnement, place de la Liberté devant la pâtisserie Hirsinger.

**Le 8 et 9 décembre 2023.**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 09 novembre 2023.  
La Maire,

Valérie DEPIERRE

